

n°22

Septembre
2022

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes

*Quels usages
pour nos bois*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNPF Auvergne-
Rhône-Alpes

Le bois a de nombreux atouts



Claude Muffat

Les sylviculteurs ont pour nécessité de s'adapter au dérèglement climatique en prenant en compte de plus en plus de contraintes (environnementales, économiques, sociales). La gestion de nos forêts implique de varier les essences en trouvant un équilibre entre production et protection de nos milieux forestiers. Les marchés eux doivent s'adapter à la ressource.

Les bois issus de nos

forêts vont trouver de nouvelles utilisations grâce à leurs qualités de résistance mécanique, d'esthétisme, de performance écologique ; leur intérêt est de plus en plus reconnu, ils consentent d'énormes possibilités architecturales, leur usage est en constant développement (biocarburant, chauffage, plaquettes et granulés ; les produits techniques innovant vont favoriser son utilisation).

En effet le bois s'adapte à tout type de construction qu'elle soit individuelle ou collective, ses propriétés permettent de construire, d'agrandir, de rénover ou de surélever ; ses fonctions premières étant : l'ossature et la charpente. Il répond aux exigences de la réglementation thermique en terme d'isolation, et il se marie facilement avec la pierre, le béton ou le verre.

Son usage répond à l'objectif de la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'une forêt peut capter de 11 à 35 tonnes de CO₂ par ha et par an, son usage

répond aux exigences environnementales et est toujours plus compétitif grâce à la préfabrication.

Cette ressource renouvelable fabriquée avec une énergie gratuite le soleil contribue au développement de l'économie locale (1 000 m³ de bois utilisés dans une construction génèrent 21 emplois non délocalisables si l'on fait appel aux ressources et aux entreprises locales). La mise en place de labels favorise la valorisation de nos bois locaux.

Grâce à sa performance et sa résistance, ses qualités esthétiques, son adaptabilité et sa rapidité de mise en œuvre, le matériau bois peut être considéré comme le matériau du XXI^e siècle, il est un composite ultra perfectionné au regard de sa structure interne.

De nombreux acteurs contribuent à son évolution (État, Région), les interprofessions, les entreprises, les organismes publics, tous contribuent à la valorisation de ce matériau dont l'usage va évoluer très favorablement dans les années qui viennent. La mise en place d'unités de fabrication de lamellés collés va encore favoriser son utilisation.

Le marché international est favorable au développement d'une filière nationale et locale dont chaque composante doit recevoir les bénéfices de cette évolution. Tout doit être fait pour aller dans ce sens et permettre à notre filière de rattraper les retards pris face à nos concurrents. La vision à long terme des forestiers et leur dynamique vont contribuer à faire correspondre l'offre de bois à la demande tout en sachant que leurs efforts sont immenses et axés sur des périodes de rotation variables selon les essences mais souvent longues avec des contraintes environnementales toujours plus fortes.

Claude Muffat,
vice-président du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Merci à Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et en particulier à Anaïs Laffont pour leurs contributions.



c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levrold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levrold@cnpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bateau, Michel Rivet,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Alain Csakvary, Monique Garon,
Sylvain Ougier (CNPF Auvergne-
Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Alain Csakvary © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,
certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960

Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain -
Forêts privées de la Loire - Forêt privée
du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :
tous droits réservés.
Toute utilisation nécessite une
autorisation préalable.



Retrouvez Parlons Forêt et les actualités
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/>

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Michel Cochet, Président de FIBOIS Auvergne-Rhône-alpes

Nouvellement élu le 14 juin 2022, Michel Cochet préside l'organisme qui fédère les professionnels de la filière forêt-bois régionale. Il dirige la scierie Bois Du Dauphiné et l'unité de granulation Alpes Energie Bois en Isère.

Quel est votre projet en tant que nouveau président de FIBOIS et le lien avec l'amont de la filière ?

Notre filière forêt-bois doit être davantage en capacité de répondre à la décarbonation de notre économie. Grâce à la captation du CO₂ elle a un rôle à jouer dans l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone. Pour cela, nous avons besoin d'une forêt plus résiliente face aux changements climatiques, et multifonctionnelle. Il est nécessaire, au cas par cas, d'adapter la gestion sylvicole et l'exploitation de la ressource bois en prenant davantage en compte les attentes des citoyens et les divers usages. Et nous devons développer une communication envers le grand public qui est encore insuffisante. Un autre sujet est l'équilibre sylvo-cynégétique qui se dégrade et pour lequel il est nécessaire d'apporter des solutions.

Ces messages que je porte, doivent être partagés par l'ensemble des acteurs de la filière, et particulièrement par nos partenaires de l'amont. A l'aval, il y a matière à développer notamment les usages des feuillus particulièrement dans la filière construction.

Le sujet de l'export de la matière première, qui se développe sur de nombreuses essences, ne peut pas être occulté. Il est nécessaire que les acteurs détenteurs et gestionnaires de la ressource privilégient l'approvisionnement des acteurs régionaux de la filière dans une logique environnementale et dans un esprit de responsabilisation économique. Les acteurs de l'amont et de l'aval doivent augmenter leur partenariat et l'interprofession a un rôle à jouer pour faciliter ce dernier.

Quelles sont les tendances actuelles du marché du bois ?

Le marché du bois de la construction est, depuis deux ans, en augmentation très conséquente, et il a pu y avoir de la tension sur la disponibilité des produits. Cette demande a entraîné des hausses des cours des produits transformés, et par répercussion, de la matière première. Les suites de la crise Covid et maintenant le conflit ukrainien nous montrent encore une fois une attente forte dans une offre de bois locale. Cet été 2022 nous avons toutefois constaté une certaine baisse de la demande de produits résineux. On note également une baisse sur les marchés à l'export. La demande des particuliers vers les grandes surfaces de bricolage est également en retrait du fait de l'inflation et après deux années intenses de travaux à la maison. Les charpentiers conservent, quant à eux, un bon niveau d'activité

pour les mois à venir. S'agissant du marché des feuillus la demande semble se maintenir.

Les marchés de l'emballage bois se portent bien, avec une augmentation des prix. Si l'économie ralentit, ils seront impactés.

Au global, l'activité pour le bois d'œuvre à l'automne 2022 sera sans doute

moins soutenue que ces deux dernières années.

Pour le bois énergie les choses s'emballent depuis début 2022 avec le conflit en Ukraine. Ce phénomène vient s'ajouter à un accroissement des ventes des appareils de chauffage domestiques au bois. On pressent des tensions sur la disponibilité des énergies, et la demande sur le bois (bûches, plaquettes et granulés) est énorme. Les entreprises sont sursollicitées pour augmenter leur offre et il y aura un ajustement des prix de vente vers les consommateurs.

Quels sont les atouts régionaux et les perspectives à moyen terme ?

Tout d'abord dans notre région la quantité de bois sur pied est importante et nous prélevons chaque année moins de la moitié de l'accroissement de nos forêts. De plus, cette forêt est très diversifiée en essences et types de sylviculture.

Nous avons aussi une diversité d'entreprises qui valorisent cette ressource pour une multiplicité d'usages.

La région possède ainsi une filière complète de transformation. Ces entreprises réalisent actuellement de lourds investissements pour augmenter leur production et adapter leurs offres. La part de la facture énergétique est importante dans les comptes de résultats, ainsi les coûts de production augmentent et entraînent logiquement des hausses de prix de vente qui se répercutent progressivement sur la matière première.

Les entreprises de transformation ont la volonté d'aller vers une autonomie énergétique plus grande, notamment à partir de leurs connexes.



Michel Cochet

Propos recueillis par Anaïs Laffont, Fibois Aura

Récolter des bois régionaux

Avec ses 2,6 millions d'hectares (37 % du territoire) de forêt dont 80 % sont détenues par des propriétaires privés, Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un volume de bois sur pied qui est le plus important de France et il est en croissance continue, avec encore moins de la moitié de la production biologique annuelle qui est prélevée. **La région présente donc de forts atouts pour le développement de la filière forêt-bois**, même si elle apparaît comme la plus morcelée de France avec souvent des zones peu accessibles.

La récolte totale de bois est d'environ 5,5 millions de m³ (3^e rang national), avec le bois d'œuvre qui constitue les trois quarts de la récolte commercialisée (3 967 700 m³). La récolte de bois d'industrie est de 582 700 m³ et celle de bois d'énergie de 917 100 m³.

La production de sciages est de 1 869 700 m³ avec des sciages résineux très majoritaires 1 771 700 m³ et 91 300 m³ pour les sciages feuillus. **Cette production classe la région dans le premier rang national pour les sciages commercialisés.** Le volume de produits connexes destinés à la trituration commercialisés est de 588 700 m³ et celui destiné à d'autres transformations que la trituration est de 1 326 900 m³.

Le flux des volumes exploités indique que près de 80 % des bois **sont récoltés par des exploitants régionaux**. Par ailleurs la récolte hors de la région par des exploitants d'Auvergne-Rhône-Alpes est de près de 900 000 m³. (Source : Agreste - Enquêtes exploitations forestières et scieries 2018)

Avec ses 20 000 entreprises, la filière forêt-bois emploie environ 63 000 personnes, avec en premier lieu **le secteur de la construction bois et de la menuiserie** ; puis les activités de sciage et de travail du bois, l'industrie du papier-carton, la sylviculture et l'exploitation forestière. La filière génère une valeur ajoutée de près de 2 milliards d'euros sur le territoire.

Valoriser au mieux la ressource locale

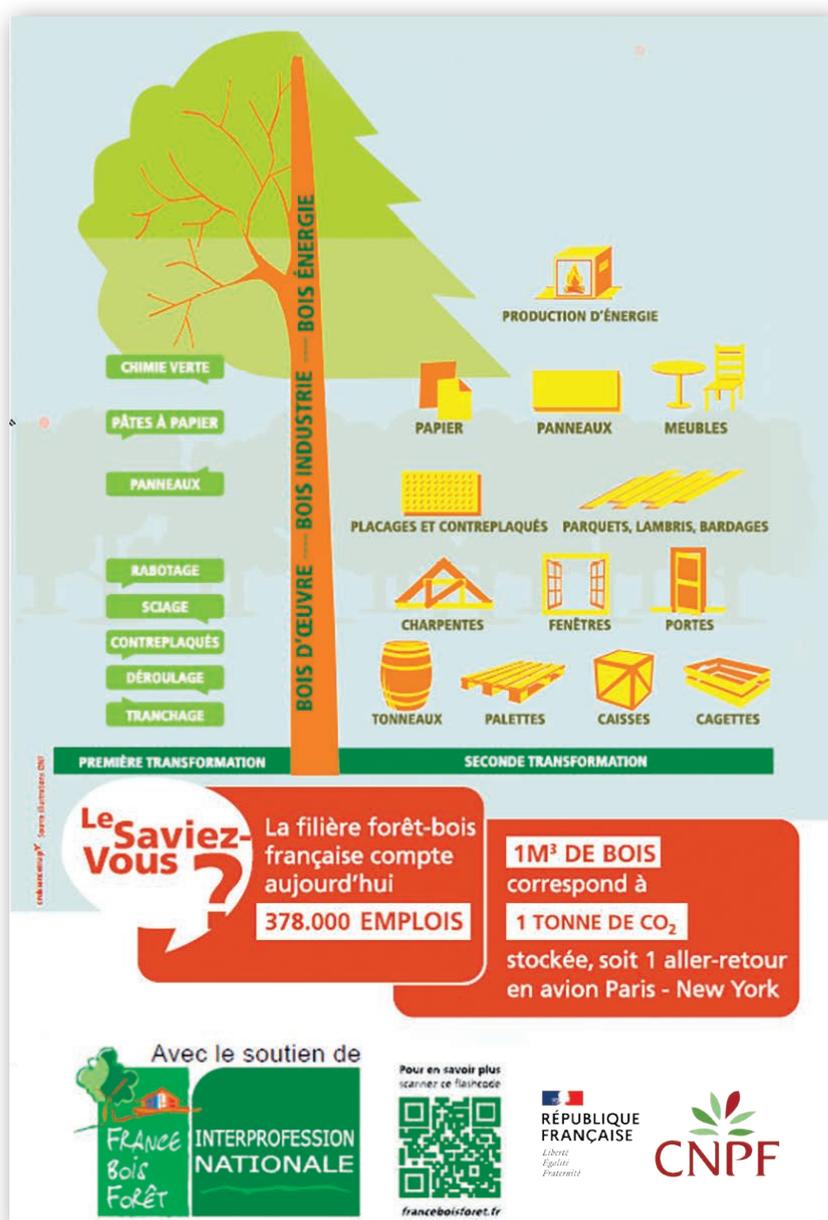
Le stock de bois sur pied s'accroît régulièrement, avec un prélèvement qui reste encore bien inférieur à la production. **Accroître la récolte est possible, tout en restant dans le cadre d'une gestion durable mais aussi dans la pédagogie et la prise en compte du contexte social et environnemental (changement climatique, biodiversité...).** Cette augmentation passera notamment par un accroissement de la demande en bois local. Le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) porte l'effort pour développer les multiples usages du bois, éco-matériau noble et améliorer la

compétitivité de la filière forêt-bois locale. **Promotion de l'usage du bois local et modernisation de l'outil industriel de transformation du bois sont les deux conditions du succès en la matière.**

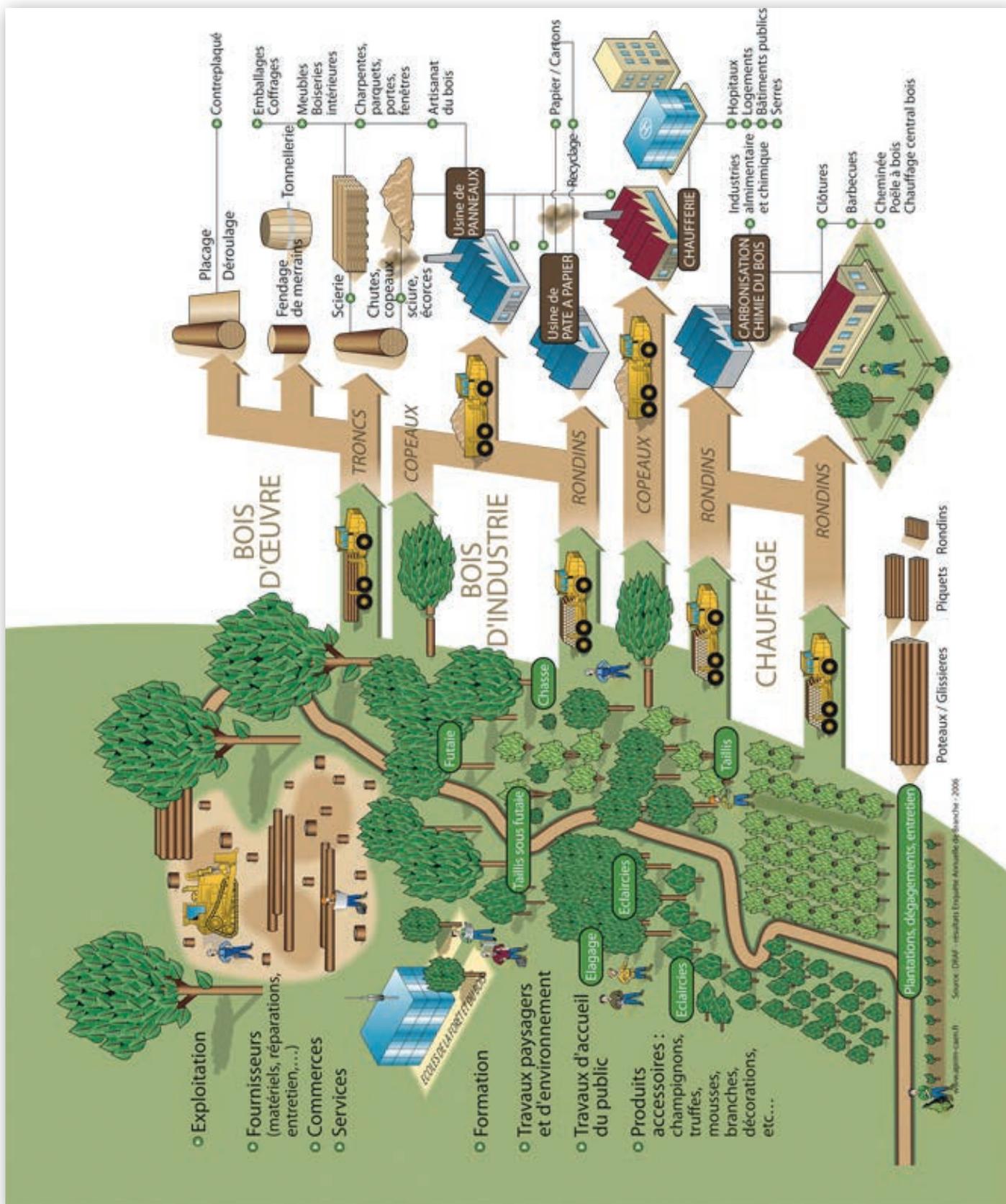
Quelles essences forestières pour quels produits bois régionaux

L'interprofession FIBOIS propose une plateforme web www.boisdici.org qui présente pour quinze essences forestières une large gamme de produits en bois local. Ce site permet aussi de localiser les entreprises régionales qui les fabriquent. Pour chaque essence qu'ils produisent les propriétaires forestiers peuvent connaître les principaux usages actuels, l'aspect du bois, sa durabilité naturelle, ses propriétés mécaniques, son imprégnabilité, et son usinage, mise en œuvre et façonnage.

Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr



Organisation de la filière forêt-bois



Source Fibois Hauts de France

Quels types de bois pour quels marchés ?

Technicien à la coopérative COFORET, Camille Fouché est chargé de la gestion et de l'exploitation des bois dans la Loire, sur les Monts du Forez, un secteur très morcelé.

« Ces petites surfaces sont un frein pour la valorisation et la gestion à long terme des forêts », indique Camille Fouché. « En regroupant les chantiers et en augmentant de fait le volume mobilisé, je peux acheter l'ensemble des produits présents sur une coupe et valoriser au maximum le "produit bois". Ainsi, je réponds à la demande de l'ensemble du marché du bois qui commence par le bois de chauffage, d'industrie et enfin de bois d'œuvre. »

En général, sur une coupe, le bois de mauvaise qualité sera destiné à la fabrication de pâte à papier ou de plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies locales. Vient ensuite le bois d'œuvre qui comprend en premier lieu l'emballage (palette et coffrage), qualité qui valorise les bois avec de gros nœuds ; le billonnage permet de purger les défauts (courbures...), notamment sur les premières éclaircies. La qualité charpente apparaît généralement à partir de la seconde éclaircie et représentera 100 % du volume en coupe définitive. Cette qualité correspond à un bois rectiligne comportant des petits nœuds et une conicité faible. Aujourd'hui, le terme « charpente » regroupe beaucoup d'utilisation « noble » du bois. En charpente les scieries vont exploiter les petits bois essentiellement pour de la fermette et du bois collé. Le gros bois (diamètre > 45 cm) sera utilisé pour de la charpente dite tradition-



Camille Fouché.

nelle où les débits seront plus conséquents. « Lors des éclaircies je valorise également des petits bois en bardage, lame de terrasse ou même des petits bois fraisés pour de la construction », précise Camille Fouché.

Propos recueillis par Julien Blanchon
julien.blanchon@cnpf.fr

L'activité de négoce, l'exemple de Lalliard Bois dans les Savoie

Intermédiaire indispensable entre le fabricant et le consommateur, le négoce est aussi le fournisseur principal des entreprises de charpente-menuiserie-construction pour une large majorité de produits bois.

Le groupe Lalliard a fêté ses 100 ans en 2021. L'activité de cette société familiale haut-savoyarde est scindée en deux parties : industrie du bois (transformation) et négoce (achat et vente de produits bois et dérivés).

Pour ce qui est de la partie négoce (produits transformés), environ 80% des produits en bois feuillus proviennent de France (principalement Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté). En ce qui concerne les produits en bois résineux, 100% des approvisionnements de produits en douglas sont français (majoritairement en provenance du Haut-Beaujolais et du Massif Central). La majeure partie des produits en épicéa viennent de Scandinavie, un volume non négligeable provenant toutefois des Alpes et du Jura (l'entreprise étant engagée dans la marque Bois Qualité Savoie).

Selon Patrick BIGNARD, responsable des acheteurs pour les agences Lalliard, l'engouement pour l'utilisation de bois local n'est pas au rendez-vous, force étant de constater que peu de produits sont transformés localement.

En ce qui concerne le bois brut, la demande de bois local est bien là, notamment depuis la mise en place du service de taille de charpente pour les professionnels : quasiment 100% des produits épicéa/sapin et douglas (bois brut, planches rabotables, charpente) sont issus des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. L'offre de bois brut feuillus local est faible et souvent traitée en direct par les scieries.

Propos recueillis par Cédric Féchoz,
cedric.fechoz@cnpf.fr

NDLR : Avec près de 2 000 entreprises et plus de 10 000 salariés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le négoce est un maillon fort de la filière forêt-bois (du grand groupe à l'entreprise indépendante). Source FIBOIS AURA.

Le bois dans la construction

La nouvelle **Réglementation Environnementale 2020** s'applique depuis le 1er janvier 2022, et devrait engendrer un grand bouleversement dans le secteur de la construction. **La RE 2020** s'applique désormais à tous les permis de construire de logements collectifs et de maisons individuelles.

L'objectif étant d'aboutir à des modes constructifs moins émetteurs en CO₂, et à une baisse de la consommation d'énergie. Ainsi, les divers standards de la construction changent, mutent et tendent vers des habitations moins énergivores tout en étant plus performantes. En plus de la performance thermique, cette nouvelle version intègre l'impact environnemental de la construction calculé à partir des données environnementales des matériaux, produits et composants mis en œuvre.

Les matériaux biosourcés comme le bois, le lin, le chanvre, ou la paille sont évidemment ceux qui se détachent le plus, car ils ont souvent un bilan CO₂ négatif, c'est-à-dire qu'ils captent plus de CO₂ au cours de leur croissance qu'il en est émis pour les transformer et les utiliser sur chantier. **Le bois est le matériau roi parmi ceux-ci.** Les utilisations possibles sont extrêmement variées, tant structurelles qu'esthétiques : structure massive ; structure collée ; remplissage ; bardage ; planchers ; menuiseries ; huisseries ; aménagements intérieurs et extérieurs ; isolant (laine de bois, liège ...). De nombreux architectes et constructeurs n'ont pas attendu pour prescrire ou utiliser le matériau bois dans leurs projets. Certains l'intègrent depuis de nombreuses années dans la construction de bâtiments privés et publics, maisons d'habitation...

Sources : batiweb.com ; Fibois

Dans l'Allier, la scierie Chignac

Créée il y a 60 ans à Meaulne (03) la scierie Chignac continue à transformer le chêne pour les marchés de la tonnellerie (avivés pour grands contenants), de la menuiserie (plots et avivés pour l'escalier et le meuble), du parquet et de la charpente. Elle dispose de deux scieries (une pour les gros bois, l'autre pour les bois moyens), avec une capacité de sciage jusqu'à 12 mètres de long. Elle sèche également le bois en vue de sa transformation au sein de deux ateliers de fabrication de parquets massifs (marque « Les Parquets Massifs de Tronçais »). Dirigée par Jean-Pierre et André Chignac, l'entreprise compte désormais une nouvelle recrue, Laura Chignac, 25 ans, qui a l'ambition de faire perdurer le savoir-faire de l'entreprise.

Dans un contexte local et mondial particulier, **la demande en chêne est active sur tous les segments de marché.** Les demandes de bois de qualité sont donc

plus difficiles à satisfaire aujourd'hui faute de volume disponible. **Les acheteurs classiques sont donc aujourd'hui plus en capacité d'acheter des choix avec petits nœuds, ou rustiques, et ceci permet de voir se développer de nouvelles tendances.** Un matériau avec plus de singularités, d'origine plus locale plaît à une catégorie de clientèle prête à aller chercher le matériau au plus près de la ressource.

Étant à la croisée de quatre régions, le rayon d'approvisionnement est d'environ 70 km, la préférence allant toujours aux massifs du Bourbonnais. Le chêne représente 80 % de ces approvisionnements locaux. Les forêts domaniales ne représentent plus que 20 % des volumes achetés. Il est encore possible, même si cela devient très cher, de trouver un pourcentage de plots (bois d'ébénisterie) dans les coupes issues de forêts privées. **Il faut actuellement toutes les qualités de bois pour assurer l'ensemble des productions.** L'approvisionnement en bois de haute qualité est une épreuve, encore plus marquée avec le regain d'intérêt du marché pour les productions de belle charpente. Leur savoir-faire est reconnu dans ce domaine. Cela demande une sélection rigoureuse : rectitude, fil droit, état sanitaire correct, nœuds sains... Il a fallu adapter le prix de ces produits, depuis que les marchés chinois se ruent sur cette qualité de bois. Le fait de transformer l'arbre du pied jusqu'à la tête fait que la gamme de produits est très large, mais la production est encore à une petite échelle dans chacune de ces catégories de sciages.



Sciage d'un chêne à la scie à ruban.

Propos recueillis par Jean-Baptiste Reboul
jean-baptiste.reboul@cnpf.fr

Le bois : un combustible incontournable

Le bois est depuis toujours utilisé pour la production de chaleur. On peut le trouver sous différentes formes de combustible.

- **Le bois bûche (ou bois de chauffage)** : il est à destination des particuliers, qui font leur bois ou qui l'achètent à des professionnels pour des usages de chauffage principal ou d'appoint. En termes de consommation d'énergie, c'est la plus ancienne et la plus développée. Dans les prochaines années, la consommation de bûches sera la même qu'aujourd'hui mais le nombre d'utilisateurs qui l'utiliseront sera plus important. Le bois de chauffage, c'est actuellement 60 % du bois énergie consommé en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Le granulé de bois (ou pellet)** : il est produit dans des unités de granulation, par la compression de la sciure en provenance des scieries. Le granulé est normé, très dense et homogène, il concentre beaucoup d'énergie. Il est utilisé principalement chez les particuliers ou dans le tertiaire et les collectivités. Il se livre en sac ou en vrac. La plupart des acteurs du granulé se retrouvent aujourd'hui dans l'association nationale PROPELLET qui était rhônalpine à ses débuts. La qualité fait partie des objectifs de l'association depuis longtemps.
- **Le bois déchiqueté (ou plaquette forestière)** : combustible issu du déchiquetage de bois de différentes origines : forêt (éclaircies, élagages, résidus...), connexes de la transformation du bois (dosses,



Plaquettes forestières.

délignures, chutes...), agriculture, industries du bois ou entretien des parcs et jardins. Il a pour vocation à être utilisé dans les chaufferies pour chauffer un immeuble, une piscine, un hôpital, une industrie ou un réseau de chauffage urbain qui va desservir un ensemble de bâtiments différents. Dans certains cas industriels, de l'électricité est aussi produite par cogénération.

Source : FIBOIS AURA.

Les autres usages du bois

Depuis des siècles, le bois dit «massif» est utilisé dans la construction, la menuiserie, l'ébénisterie... Depuis quelques décennies sont apparus de nombreux produits de bois reconstitué, abouté, collé et des panneaux contreplaqués, agglomérés (particules, fibres, lamelles), contrecollés... ayant des caractéristiques mécaniques plus élevées.

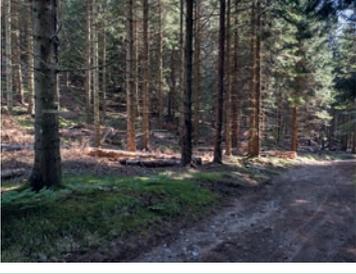
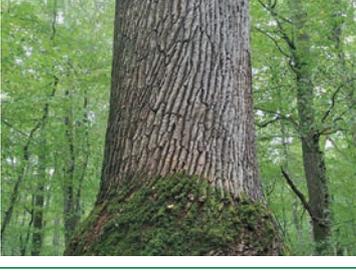
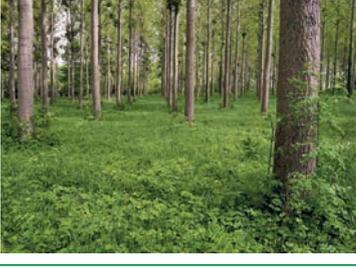
Au-delà des usages du bois pour le bâtiment, l'emballage, la pâte à papier, l'énergie..., il existe des produits à base de bois, plus ou moins nouveaux, dont l'usage est moins connu. **Deux exemples :**

Les granulats de bois pour béton : sous la forme de particules millimétriques (voire centimétriques), le bois peut être utilisé en remplacement du gravier ou du sable dans la confection de mortiers et de bétons légers. On obtient alors un béton de bois, mélange de particules de bois et de ciment (ou autre liant minéral) qui offre l'avantage d'être plus léger et plus isolant (thermiquement et acoustiquement) que les bétons conventionnels. Il peut être utilisé comme un béton conventionnel ou être préformé sous forme de blocs type parpaings voir sous forme de murs préfabriqués.

La farine de bois pour les composites à base de bois : on peut également utiliser des particules de bois pour charger voir renforcer des matières plastiques. Dans ce cas, c'est sous la forme de particules micrométriques (voire millimétriques), aussi appelées « farine » que le bois va être mélangé à une « matrice » plastique. Cette association permet d'obtenir un matériau composite adapté aux techniques de transformation conventionnelle que sont l'injection, l'extrusion ou le thermoformage. Outre l'intérêt de substituer de la matière fossile par de la matière renouvelable, l'incorporation de farine de bois permet d'obtenir un matériau souvent plus rigide et plus léger que la matière plastique seule, et de gagner en productivité des pièces réalisées (température de mise en œuvre plus faible, temps de mise en œuvre plus court).

Source FIBOIS AURA

A chaque qualité son usage en Auvergne-Rhône-Alpes

	Résineux de petits diamètres (bois de 1 ^{re} et 2 ^e éclaircie), parties supérieures des grumes. Bois très branchus et/ou tordus	Pâte à papier, particules pour panneaux d'aggloméré, plaquettes pour les chaudières (bois-énergie et production électrique).	
	Feuillus de petits diamètres, chêne, hêtre et charme, brins de taillis sans avenir. Feuillus toutes essences de petits diamètres et/ou bois tordus et très branchus.	Bois bûche, plaquettes pour les chaudières.	
	Bois de diamètres intermédiaires 2 ^e et 3 ^e éclaircie, et/ou de qualité moyenne souvent branchus. Cas fréquent des pins sylvestres...	Billons de caisserie, de palette, de coffrage (emballage, logistique et bâtiment). Fermette (construction).	
	Résineux à maturité de diamètre 45 cm à 80 cm à 1,30 m du sol, de qualité standard moyennement branchus	Fermette, charpentes massives, lamellé-collé ou croisés.	
	Billes de pied feuillues ou résineuses, nettes de nœuds apparents, droites, de gros à très gros diamètres	Menuiseries intérieures et extérieures : huisseries, bardages, terrasses, escalier, ... Fuste.	
	Grumes de très haute qualité, homogènes, notamment en feuillus précieux (chênes, érables, noyers...) et en peuplier, nettes de nœuds.	Tranchage et déroulage : feuilles de placages de 0,3 à 3 mm d'épaisseur pour habillage de panneaux, contreplaqués, emballages légers (cagettes, bourriches, boîtes à fromages, ...) Merrains, lutherie...	

Les différents classements du bois

Classes d'emploi en fonction de la durabilité

En fonction de son utilisation, en intérieur ou en extérieur, **chaque essence a une durée de vie plus ou moins importante**. Elle dépend de son exposition aux agents climatiques mais également de sa durabilité naturelle, c'est à-dire sa résistance naturelle aux attaques de champignons et d'insectes xylophages. **La durabilité naturelle est variable** en fonction des essences. Lorsque celle-ci est insuffisante par rapport aux risques encourus et à la durée de vie attendue, seule l'application d'un traitement de préservation peut assurer la protection nécessaire (trempage ou aspersion, badigeonnage ou imprégnation, traitement haute température). **Le traitement du bois n'est donc pas systématique : pour savoir s'il est nécessaire de traiter, il convient de déterminer la classe d'emploi de l'ouvrage visé ainsi que la durabilité naturelle de l'essence souhaitée.**

Pour éviter que les consommateurs se tournent vers des bois incompatibles avec l'usage qui en sera fait dans la construction, il existe des classes d'emploi communes à l'ensemble du marché européen.

Norme NF EN 335 et Fascicule FD P 20-651 :

1 - MENUISERIE INTÉRIEURE

- À l'intérieur ou sous abri, bois sec, humidité toujours inférieure à 20 %.

2 - CHARPENTE & OSSATURE

- À l'intérieur ou sous abri, bois sec mais dont l'humidité peut occasionnellement dépasser 20 %.

3 - MENUISERIE EXTÉRIEURE

- À l'extérieur au-dessus du sol, protégé (3.1).
- Bois soumis à une humidification fréquente sur quelques jours (3.1) ou quelques semaines (3.2).
- Conception permettant l'évacuation rapide des eaux (3.1).

4 - BOIS EN CONTACT AVEC LE SOL ET/OU L'EAU

- À l'extérieur en contact avec le sol et/ou l'eau douce, bois à une humidité toujours supérieure à 20 %.

5 - BOIS EN CONTACT AVEC L'EAU DE MER

- Bois en contact permanent avec l'eau de mer.

Le classement d'aspect

Le classement d'aspect des bois répond à des exigences esthétiques, comme par exemple pour les revêtements.

Ce classement est demandé pour les usages non structurels pour lesquels les qualités esthétiques des bois priment (agencement, menuiserie...). Le classement s'effectue sur la base de critères visuels (nombre et taille des nœuds, largeur de cernes, rectitude...).

Le classement mécanique

La fonction principale des bois de structure est de résister aux efforts supportés par l'ouvrage. Il faut donc en connaître les propriétés mécaniques avant leur mise en œuvre. C'est l'objet du classement mécanique.

Ce classement, exigé par le marquage CE, est obligatoire sur tout élément structurel et sur la plupart des autres composants utilisés dans la construction de bâtiments. Le marquage CE des bois de structure est défini dans la norme EN 14- 081. Les bois peuvent être classés suivant deux techniques :

• Méthode visuelle (NF B 52 001)

Le classement mécanique est déterminé par la mesure des singularités du bois pour en déduire des classes de résistance mécanique. Des correspondances peuvent alors être établies entre classe d'aspect et classe mécanique.

• Méthode par machine (NF EN 519)

Les propriétés mécaniques du bois peuvent être déduites par des mesures effectuées par machine (analyse vibratoire, optique, ultrasons, flexion dynamique). Pour pouvoir être utilisées, ces machines doivent être homologuées, suivant un processus normatif, pour une essence donnée, sur un territoire donné pour une plage de sections et pour une combinaison de classes mécaniques.

Sources : FIBOIS AURA - FNB

Pour en savoir plus :

<https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2021/01/bois-d-ici-2021.pdf>

https://www.francebois2024.com/wp-content/uploads/FichesC6-LDCDB_4pages.pdf

Le douglas sous surveillance

Considéré actuellement comme n'ayant pas de ravageur majeur, le douglas est sans doute, avec le pin maritime, l'une des essences les plus surveillées de France.

C'est ainsi qu'une petite mineuse des aiguilles du douglas, la **cécydomie** (*Contarinia sp*) vient d'être détectée pour la première fois en Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Allier et dans le nord du Rhône. Les larves de cette petite mouche d'origine américaine, mais très présente en Belgique, vivent dans les aiguilles de l'année des douglas. Les aiguilles prennent une couleur violacée, se tordent et tombent précocement. Les niveaux de population sont encore très faibles dans ces deux départements mais sa fréquence est désormais assez importante dans la région Grand Est et en Franche-Comté. Elle n'engendre cependant pas de mortalités. Les pertes de croissance sont en cours d'évaluation par le Département de la Santé des Forêts (DSF).

Par ailleurs se sont multipliées en cours d'année 2021, des implantations de scolytes sur peuplement adulte de douglas entraînant la mortalité des sujets colonisés. Il s'agit bien souvent d'attaques de **scolyte du sapin** (*Pityokteines Sp*) voire de scolytes de l'épicéa (*Pityogenes chalcographus*), signe de la hausse de population sur leurs hôtes de prédilection. Les peuplements de douglas victimes de l'insecte sous cortical jouxtent le plus sou-



Galleries creusées par les scolytes.

vent des sapins très fortement colonisés. Ce n'est pas nouveau et si l'inquiétude n'est pas de mise car peu fréquent, le phénomène est également sous surveillance attentive des correspondants-observateurs du DSF.

Les bilans départementaux de la santé des forêts sont à consulter sur le site de la

DRAAF AURA <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Sante-des-forets>

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock



Région

Yolande Bouchy, Pascale Besson-Benethuillère et Marie Genthon ont quitté le CNPF cet été pour une retraite bien méritée que nous leur souhaitons longue et agréable, en les remerciant pour leur implication tout au long de ces années de travail.

Entrée en 1982 au CRPF Auvergne, **Yolande Bouchy** a participé activement aux tâches administratives et à l'organisation du CRPF. Elle a été secrétaire puis Attaché Administratif en 2002. Elle a piloté le service administratif jusqu'en 2017, puis s'est occupée avec rigueur du suivi des nombreuses conventions avec les partenaires.

Entrée au CRPF Rhône-Alpes en 1982, **Pascale Besson-Benethuillère** a été secrétaire polyvalente puis secrétaire spécialisée dans le suivi administratif et l'instruction des Plans Simples de Gestion. Aux côtés de Georges Vidal puis de Nicolas Traub, elle avait acquis une compétence technique certaine en matière de gestion durable.

Depuis 1994, **Marie Genthon** était au service des technicien.ne.s des départements Ardèche et Drôme puis de l'ensemble de la région Rhône-Alpes puis Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a effectué de nombreuses missions toujours avec bonne humeur et beaucoup de générosité.

Gaëlle Moreno vient d'intégrer le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a pour mission le suivi administratif et une partie de l'instruction technique des Plans Simples de Gestion et des demandes de coupes extraordinaires ou d'urgence (coupes non prévues ou dérogeant au plan simple de gestion). Elle a auparavant occupé des postes de technicienne forestière dans un cabinet d'expert forestier et à la DDT de la Loire.

CNPF, nouveau logo et communication

La nouvelle identité visuelle du CNPF est parue. Elle réaffirme la place du CNPF dans la politique de l'État. En parallèle, le **sigle CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière) associé au nom de la région administrative sera désormais utilisé en lieu et place du sigle historique CRPF. Mais rien ne change sur le terrain pour le personnel technique en matière de développement forestier, conseils techniques, formation et information.



01 Ain

Cette année l'équipe du département de l'Ain a rencontré quelques changements. Alain Lyaudet a fait valoir ses droits à la retraite. Il a été remplacé par **Frédéric Blanchon** qui était déjà présent dans le département depuis quelques mois sur d'autres missions.

Nous avons le plaisir d'accueillir, depuis le 8 août dernier, un nouveau technicien, **Nathan Raeth**, qui travaillera sur l'adaptation des forêts au changement climatique. L'ensemble de l'équipe de l'Ain est désormais basée à Belley (tél. 04 79 81 42 74).

Le Département de l'Ain a lancé les assises de la Forêt le 21 octobre 2021. Malgré les aléas sanitaires, la concertation a pu se faire durant l'hiver. La présentation des actions retenues a eu lieu le 6 mai 2022. La mise en œuvre va se faire dès cet automne. La forêt et sa gestion comptent parmi les cinq chantiers prioritaires du mandat des nouveaux conseillers départementaux.

Les points d'action retenus sont : l'adaptation des forêts Aindinoises au changement climatique - la valorisation des entreprises et la transmission - la communication autour de la forêt, sa gestion et les bienfaits de cette dernière pour tous les citoyens.

03 Allier

Florian Véron est le nouveau technicien de secteur et animateur CETEF de l'Allier depuis le 1^{er} juillet dernier. Il connaît très bien le département et les différents acteurs du monde rural, dont un certain nombre de propriétaires forestiers privés, après avoir œuvré pendant 13 ans au conservatoire des espaces naturels de l'Allier en tant que responsable scientifique et chargé de projets. Il a entamé sa reconversion vers son premier centre d'intérêt, à savoir le monde forestier, étant lui-même issu d'une famille de propriétaires sylviculteurs.

07 Ardèche

Après plus de 20 ans passés auprès des propriétaires forestiers ardéchois, **Frédérique Chazal** était partie en 2020 rejoindre l'équipe du CNPF dans la Drôme. A compter du 1^{er} septembre 2022, elle revient comme technicienne de secteur dans l'Ardèche, son département de cœur.



Isère

Mathieu Rivéro, en poste en Isère depuis 9 ans, vient de quitter le CNPF pour de nouvelles fonctions auprès de la Métropole de Grenoble. **Juliette Venturini** est arrivée depuis quelques mois sur les secteurs du Pays Voironnais et de la Chartreuse Iséroise (tél. 07 64 41 60 74).

Le département de l'Isère se lance dans un nouveau projet : « un arbre un habitant » avec pour objectif la plantation de plus d'un million d'arbres d'ici 2028. Doté d'un budget de 14 millions d'euros, ce programme va permettre de répondre à la lutte contre l'érosion, le stockage de carbone, la qualité de l'eau, l'adaptation des forêts au changement climatique, au maintien de la biodiversité en forêt...

Une aide financière de 80% pourra être allouée aux propriétaires forestiers privés pour les aider à réaliser des plantations, des enrichissements, de l'amélioration de leur forêt, ...

N'hésitez pas à contacter les techniciens du CNPF Isère pour de plus amples renseignements. Liste des contacts sur auvergnherhonealpes.cnpf.fr



Rhône

Xavier Salembier, technicien CNPF dans le Beaujolais Nord depuis septembre 2019 vient de quitter le CNPF pour l'ONF. **Manon Carre** le remplace depuis le 1^{er} septembre. Elle reprend les mêmes missions que son prédécesseur. Contact : Maison des forestiers et du bois – Col de Crie – Monsols : 04 74 04 74 43 – 06 99 26 12 73

Pour information, Xavier Salembier sera en charge pour l'ONF des forêts publiques du Rhône Nord et occupera donc désormais le bureau voisin de celui du CNPF à la MF2B.

La première grande fête de la forêt et du bois organisée par Fibois 69 et l'ARDEF (soutenue par le Conseil départemental, la COR et la CCSB) qui s'est déroulée les 9 et 10 juillet dernier à Claveisolles a été un succès. Plus de 7500 visiteurs ont parcouru les stands du CNPF et des autres acteurs et ont profité des nombreuses animations, démonstrations et conférences.



Haute-Savoie

Elise Weissenbacher qui assurait depuis 2018 le poste de technicienne CNPF secteur Vallée verte et Chablais a rejoint les services de l'ONF Haute-Savoie. Thomas Deprick en poste sur le secteur du Mont-Blanc depuis 2020 a valorisé son diplôme d'ingénieur forestier en devenant délégué régional de PEFC Bourgogne-Franche-Comté.

Pour ne pas perdre la dynamique des projets locaux, le CNPF a immédiatement recruté deux nouveaux agents pour l'antenne de Bonneville. Ainsi, en juillet, **Thomas Lathuraz** a pris ses fonctions pour succéder à Elise sur le Chablais puis, en août, c'est **Samuel Beghin** qui a repris l'ensemble des dossiers en cours sur le secteur Pays du Mont-Blanc.

Thomas est un jeune diplômé opérationnel qui a déjà réalisé plusieurs stages au sein du CNPF. Samuel a travaillé précédemment à la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc (Thomas Lathuraz : 06 72 93 94 49 ; Samuel Beghin : 06 08 36 45 59)

**Vous vendez
votre forêt**

**DOMAINES
ET FORÊTS**
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines
☎ **06 11 75 20 10** - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

Élections des Conseillers CNPF : voter pour être bien représenté !

Début 2023, les conseils des CNPF seront renouvelés par une élection à laquelle procéderont les propriétaires de parcelles boisées de plus de quatre hectares et les détenteurs d'un document de gestion durable. Les conseillers sont élus pour six ans. Ces élections sont très importantes pour la forêt privée puisqu'elles permettent d'élire des représentants des propriétaires forestiers de chaque département au sein des délégations régionales du Centre national de la propriété forestière, établissement public en charge du développement de la forêt privée. Les élections se dérouleront par correspondance début 2023. Vous recevrez le matériel de vote avant le 7 janvier 2023. **Votre vote est important.**

Plan de relance en forêt : ça continue

Suite aux assises nationales de la forêt, le gouvernement a annoncé le prolongement du plan de relance en vigueur pour la forêt en affectant dès 2022 une enveloppe supplémentaire de 72 millions d'euros sur le budget de France Relance pour financer le renouvellement des forêts. Dans un deuxième temps, **plus d'un milliard d'euros** devraient être programmés pour la filière bois et la forêt dans le cadre du projet France 2030. De nouveaux dossiers peuvent donc être déposés et grâce aux moyens mis à sa disposition par l'Etat, le CNPF peut vous accompagner pour faciliter leur montage.

Adapter les forêts au climat : démarrage du projet CISYFE

Le CNPF et l'ONF se sont joints pour bâtir le projet CISYFE, financé par l'Etat, et visant à inventorier les essais sylvicoles innovants mis en œuvre en forêt privée comme publique en vue de définir des « **sylvicultures adaptatives** ». Après une phase de recensement – **auquel chacun peut participer en contactant le CNPF** – le projet devrait permettre de proposer des modèles sur cinq secteurs (montagnes de l'Ain, Livradois Forez, Bourbonnais, sud Drôme et Volcans d'Auvergne) ciblés principalement sur les essences épicéa, sapin, chênes et pins. Fort de ce recensement, des parcelles de suivi et de démonstration seront installées, puis des réunions organisées pour les sylviculteurs et un guide de bonnes pratiques sera élaboré.

SRGS : vers une approbation en 2023

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) Auvergne-Rhône-Alpes, qui sera la référence pour la gestion durable en forêt privée, entre en phase de consultation en vue d'une approbation par le Ministre en charge de l'agriculture début 2023. Suite à la concertation préalable réalisée depuis plus d'un an avec les services de l'Etat et les partenaires réguliers du CNPF, **le projet du SRGS sera très prochainement mis en ligne pour avis du public**. Souhaitons que ce travail important pour l'orientation des forêts privées trouve un écho favorable et soit rapidement validé et mis à disposition des sylviculteurs.

Le Conseil du CNPF réuni en Isère

Le 22 juin dernier, sous la présidence de Mme Anne-Marie Bateau, les propriétaires forestiers élus au Conseil du CNPF se sont réunis au Touvet, en Isère pour une tournée forestière préalable à la réunion trimestrielle du Conseil. **M. Bruno de Quinsonas**, conseiller de Centre qui accueillait cette tournée, a présenté avec son expert forestier M. Jean-Charles Thievenaz, **les options sylvicoles prises pour anticiper le réchauffement climatique** lors du renouvellement des forêts. Ces options ont pu être confirmées par le diagnostic Bioclimsol mis en œuvre par les techniciens du CNPF.

La Chambre syndicale du peuplier reçue en Auvergne-Rhône-Alpes

Le 6 mai a eu lieu à Condrieu (69) l'assemblée générale de la chambre syndicale du peuplier de France, qui réunit les professionnels de l'exploitation et de la transformation du bois de peuplier. A cette occasion **M. Henry d'Yvoire, vice-président du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes**, était invité pour évoquer les enjeux de la populiculture dans la région et échanger avec les chefs d'entreprises présents sur les moyens de promouvoir auprès des territoires, cette essence qui fait actuellement l'objet d'une très forte demande.

Les forestiers engagés pour la biodiversité

En Auvergne-Rhône-Alpes, le **Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029 (PRFB)** copiloté par la DRAAF et le Conseil Régional, **souligne « l'importance capitale » de préserver la biodiversité**. Il s'est fixé entre autres objectifs celui de préserver, restaurer et valoriser la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle. Celle-ci permet également la production de bois, matériau renouvelable par excellence, qui permet de faire vivre l'économie (63 700 emplois non délocalisables en région Auvergne-Rhône-Alpes) et de prolonger le stockage de carbone.

Il est apparu nécessaire de porter une attention particulière sur les espèces dépendantes de la gestion forestière et dont la préservation de quelques individus est stratégique pour la conservation d'une population.

Connaître pour préserver : trois études

C'est la raison pour laquelle **trois études ont été lancées en 2017, dans le cadre de la rédaction du PRFB** :

- prise en compte de la **faune** dans la gestion forestière » (Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, 2019)
- synthèse des enjeux relatifs à la **flore et aux habitats** en forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » (Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Massif Central (CBNAMC) 2019)
- préserver et restaurer les **ripisylves** : un enjeu de biodiversité » (France Nature Environnement (FNE) Auvergne-Rhône-Alpes, 2019).

Ces études ont abouti à des **préconisations de gestion pour une meilleure prise en compte des espèces et milieux menacés, dans le cadre de la gestion forestière**. Elles sont disponibles sur le site de la DRAAF (annexes 8 à 10) : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Le-programme-regional-de-la-foret,3112>

Agir : trois outils

Faisant suite à la réalisation de ces trois études, les forestiers ont souhaité disposer d'outils précis et concrets leur permettant de prendre en compte ces informations dans la gestion courante des forêts.

Les préconisations issues des études mentionnées précédemment ont fait l'objet d'un **travail approfondi de la part des naturalistes et des forestiers publics et privés** (ONF, CNPF, coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels), sous l'égide et avec le financement de l'État (copilotage DRAAF-DREAL).

L'ensemble de ces acteurs a co-construit (croisement des compétences naturalistes et en matière de gestion forestière) des **outils concrets** pour :

- fournir des informations claires et localisées quant à la présence d'espèces ou de milieux emblématiques et menacés au sein des massifs forestiers,
- préciser des actions et des points d'attention permettant aux forestiers de mieux protéger ces espèces et ces milieux.

Ces outils permettent aujourd'hui, au-delà des obligations réglementaires pré-existantes (réglementations liées aux espèces protégées, évaluation des incidences au titre du réseau Natura 2000, ...), **à tous les acteurs forestiers qui le souhaitent** (propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux...) **de s'engager en faveur de la biodiversité**.

Ils remplissent trois objectifs, via des **outils cartographiques associés à des fiches de prescriptions** :

- identifier les espèces de faune menacées et adopter les bons gestes et les pratiques adaptées (outil LPO),
- identifier les espèces de flore menacées, les habitats naturels menacés, la localisation des forêts anciennes, et adopter les bons gestes et les pratiques adaptées (outil DREAL-CBN DATARA),
- prendre en compte les spécificités des ripisylves (boîte à outils FNE).

Pierre Tabourin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Ces trois outils seront développés dans la page 15 du prochain numéro de la revue *Parlons Forêt* n° 23 de décembre 2022.

En attendant, vous pouvez accéder à ces outils grâce aux liens ci-après :

<https://aura-partage.lpo.fr/cartes/foretaura/>

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html>

<https://www.fne-aura.org/ripisylves/>

Frédéric Blanc, gérant de la scierie Blanc à Marches dans la Drôme

La scierie Blanc est une entreprise familiale créée en 1929 dans la Drôme. Frédéric Blanc est l'actuel dirigeant, il a été rejoint par son fils Quentin dans la société depuis 2020. L'entreprise achète chaque année 55 000 m³ de grumes de résineux, sapins, épicéas, douglas et un peu de pins, sur les principaux massifs de l'est de la région. La scierie transforme ces grumes en 30 000 m³ de sciages.

Les connexes produits lors de cette transformation sont tous valorisés : la sciure part chez des granulateurs (pour fabricants de granulés de bois), les plaquettes sont utilisées pour fabriquer de la pâte à papier ou, avec les écorces, pour approvisionner des chaufferies locales.

Les clients de la scierie Blanc sont principalement les charpentiers, les fabricants de palettes et caisseries, les lamellistes (fabricants de lamellé-collé). La scierie est également investie dans une autre société pour la taille et la livraison de charpente, et dans le groupement de vente Alp'sciages pour approvisionner les négocees en produits standards.

Avec la nouvelle réglementation RE 2020, le dirigeant pense que les marchés de la construction bois devraient être meilleurs, mais pour cela il faut que la scierie produise les bons produits, des produits finis prêts à l'emploi sur chantier, calibrés, secs, rabotés... Quant aux marchés de l'emballage, ils sont très fluctuants, la demande est soutenue en ce moment en raison de la guerre en Ukraine et des choix des allemands qui exportent cette qualité aux USA.

L'entreprise porte un programme très ambitieux d'investissements matériels. Les nouvelles installations permettront d'augmenter les volumes de produits finis de manière conséquente, d'augmenter les rendements matières et les rendements valorisés c'est-à-dire de mieux optimiser les sciages, à chaque étape de la transformation, en orientant le bois et en trouvant les meilleurs schémas de débit. **Le bois n'est pas un cône parfait donc pour gagner du rendement matière et sortir les meilleurs produits possibles de chaque grume le scieur doit réfléchir à le scier de la meilleure façon.** Le tri à chaque étape sera plus qualitatif et automatisé, l'empilage aussi ainsi que le cerclage. Les futures machines, aidées de scanners et de logiciels, proposeront des actions mais l'opérateur restera décisionnaire et indispensable à la bonne production. Ensuite l'entreprise, qui rabote



Frédéric Blanc.

© Nathalie Oundjian, CNPF

déjà, souhaite installer une nouvelle ligne de rabotage car beaucoup de produits sur le marché de la construction nécessitent cette étape. La scierie est équipée d'un séchoir sous vide qui permet de sécher ou traiter (traitement NIMP15, traitement thermique obligatoire pour certains marchés de l'emballage) 12 % de sa production. Avec l'augmentation de ses capacités de production, elle prévoit de renforcer ces moyens de séchage.

Ce programme d'investissements est centré sur le sciage de résineux de gros diamètre car c'est une ressource dont les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes regorgent. C'est pourquoi ce projet a été retenu dans le plan France Relance en 2021, il est également soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Drôme.

Les matériels de sciages sur le marché sont majoritairement fabriqués par nos voisins européens qui ont développé des technologies en fonction de leur ressource soit des résineux de diamètre faible à moyen, très homogènes en qualité. La scierie Blanc a longuement travaillé avec son fournisseur pour mettre au point une ligne de sciage qui **soit plus adaptée au bois locaux**, dès le parc à grumes, avec une amélioration de la traçabilité, sujet central dans la façon de travailler de la scierie qui débite à la commande. La mise en chantier de ce projet débute en 2023. L'ensemble sera opérationnel en avril 2024. Pendant ce temps la production ne s'arrête pas car ces équipements seront installés en parallèle des lignes existantes.

Propos recueillis par Anaïs Laffont, Fibois AURA

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier

